

Gestion Locative Sociale

PROPRIÉTAIRES – REDONNEZ VIE À VOTRE BIEN IMMOBILIER

Louez solidaire en collaboration avec un partenaire conventionné par le ministère du Logement.

Comment ça marche ?

- ✓ Le **propriétaire** contacte l'**organisme conventionné** de son choix.
- ✓ Le **propriétaire et l'organisme** conventionné **signent** le contrat de bail. Ensuite, le partenaire conventionné sélectionne un occupant en fonction de divers critères. Le bien est **loué en-dessous du prix du marché**.
- ✓ Le **partenaire** conventionné remplit ses obligations **en tant que locataire**, et s'occupe du suivi avec l'occupant et de l'entretien du bien.



Les avantages

- LOYER GARANTI** En signant le bail avec un partenaire conventionné, le **paiement du loyer est garanti** tous les mois, même en cas de non occupation.
- EXONÉRATION D'IMPÔTS** En tant que propriétaire, vous profitez d'une exonération fiscale de **50% sur les revenus locatifs nets**.
- ENCADREMENT DE L'OCCUPANT** L'occupant du bien est encadré par une équipe de professionnels, **tout au long de la durée du contrat** et qui intervient en cas de besoin.
- DISPONIBILITÉ DE VOTRE BIEN** Votre bien reste disponible pour vous et votre famille. **En cas de besoin personnel, vous le récupérez rapidement**. Les occupants seront relogés par le partenaire conventionné.
- ENTRETIEN DE VOTRE BIEN** Les partenaires conventionnés disposent d'**équipes techniques**, qui assurent le contrôle et l'entretien du logement loué.

Prenez contact avec un partenaire conventionné

Retrouvez la liste complète sur :
www.logement.lu/gls

